

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 décembre 2018

PRÉPARATION AU RETRAIT DU ROYAUME-UNI DE L'UE - (N° 1461)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° 59

présenté par
Mme Lorho

TITRE

Substituer au mot :

« préparation »

les mots :

« sanctions préventives face ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Lundi 10 décembre, la Cour de justice de l'Union Européenne se prononcera sur les aptitudes du Royaume-Uni à décider de renoncer seul à se retirer de l'UE. Dans l'éventualité où le droit donne raison au Royaume-Uni, les dispositions punitives établies par ce texte à l'égard de cette Nation n'en apparaîtront que plus clairement. Il est nécessaire de clarifier les termes du titre de ce texte de manière à ce que ces mesures préparatoires soient désignées comme ce qu'elles sont : soit des sanctions préventives, manifestation de la condamnation française à l'encontre d'un Royaume-Uni quittant le projet européen.